

LA MISE AU POINT DU PROJET D'ALTERNANCE TRAVAIL-ÉTUDES

ÉTAPE
4**ACTIVITÉ 15****LA PRÉCISION DE L'OFFRE DE
SERVICES DANS UN PROJET
D'ALTERNANCE TRAVAIL-ÉTUDES****15.1 PRÉCISER LE PLAN DE
FORMATION EN ENTREPRISE****15.2 PRÉCISER LES MODALITÉS PÉDAGOGIQUES
ET ORGANISATIONNELLES****ACTIVITÉ 16****LA CONSOLIDATION DU PARTENARIAT****16.1 ÉLARGIR LE BASSIN D'ENTREPRISES PARTENAIRES****16.2 RENFORCER LA RELATION PARTENARIALE****ACTIVITÉ 17****LE SOUTIEN DES ACTEURS****17.1 ORGANISER LA FORMATION
DES ACTEURS SCOLAIRES****17.2 ORGANISER LA FORMATION DES
ACTEURS DE L'ENTREPRISE D'ACCUEIL**

À la suite de la décision de mettre en œuvre le projet d'alternance travail-études, l'établissement scolaire procède à la mise au point du projet en finalisant son offre de services, en consolidant l'organisation pédagogique du projet et en assurant l'organisation des activités de formation.

ACTIVITÉ 15

LA PRÉCISION DE L'OFFRE DE SERVICES DANS UN PROJET D'ALTERNANCE TRAVAIL-ÉTUDES

ÉNONCÉ OPÉRATIONNEL 15.1

PRÉCISER LE PLAN DE FORMATION EN ENTREPRISE.

**L'ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE PRÉCISE OU AJUSTE
LES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES DU PROJET D'ALTERNANCE
TRAVAIL-ÉTUDES EN FONCTION DE L'INTENTION PÉDAGOGIQUE
DE CHAQUE SÉQUENCE EN ENTREPRISE.**

Dans le projet préliminaire, des activités professionnelles pouvant être réalisées en entreprise ont été ciblées selon l'intention pédagogique de chaque séquence en milieu de travail.

Rappelons, à cet égard, qu'il y a des **activités de formation** que les élèves doivent réaliser aux fins de la sanction des études, lors des séquences de *développement de compétences*, et **des activités de travail** que les élèves sont en mesure de réaliser pour consolider et transférer des compétences déjà acquises en milieu scolaire lors des séquences de *mise en œuvre des compétences*.

L'établissement est maintenant en mesure de consigner les activités professionnelles retenues pour chaque séquence en entreprise dans un plan de formation en entreprise qui comprend, notamment :

- les activités professionnelles (**activités de formation** ou **activités de travail** selon l'intention pédagogique de la séquence en entreprise) à réaliser lors de chaque séjour en entreprise;
- les fiches d'évaluation;
- la liste des compétences déjà maîtrisées en milieu scolaire et celles à venir.

ÉNONCÉ OPÉRATIONNEL 15.2**PRÉCISER LES MODALITÉS PÉDAGOGIQUES ET ORGANISATIONNELLES.****L'ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE PRÉCISE LES MODALITÉS PÉDAGOGIQUES ET ORGANISATIONNELLES DU PROJET D'ALTERNANCE TRAVAIL-ÉTUDES.**

S'appuyant sur les canevas conçus à cet égard lors de la première étape d'élaboration du projet d'alternance travail-études, l'établissement scolaire apporte, à la description des modalités pédagogiques et organisationnelles du projet, les derniers ajustements, notamment à l'égard des éléments suivants :

- l'initiation des élèves à la démarche d'alternance travail-études;
- la préparation des élèves à chaque séquence en entreprise;
- l'encadrement et la supervision des séquences en entreprise;
- l'évaluation des apprentissages en entreprise;
- les activités à réaliser au retour en milieu scolaire;
- le transfert des apprentissages dans la poursuite de la formation;
- l'appréciation de la séquence en entreprise.

ACTIVITÉ 16**LA CONSOLIDATION DU PARTENARIAT****ÉNONCÉ OPÉRATIONNEL 16.1****ÉLARGIR LE BASSIN D'ENTREPRISES PARTENAIRES.****L'ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT POURSUIT DE FAÇON CONTINUE L'OPÉRATION RELATIVE À L'ÉLARGISSEMENT DU BASSIN D'ENTREPRISES.**

Il importe de poursuivre le recrutement des entreprises afin d'assurer un nombre adéquat de lieux d'accueil aux élèves.

L'établissement vérifie l'adéquation des conditions présentes dans l'entreprise au regard du projet d'alternance travail-études, notamment :

- la corrélation entre les installations de l'entreprise et les objectifs de chaque séquence en milieu de travail;
- les conditions de travail;
- les conditions relatives à la sécurité;
- les conditions d'accueil et de supervision des élèves.

Les données à caractère technique sur les entreprises sont consignées au profil général de l'entreprise. L'entreprise intéressée et apte à recevoir des élèves est invitée à confirmer son intérêt dans une lettre d'intention de participation. Elle est alors inscrite à la banque d'entreprises participantes pour le projet d'alternance travail-études en question.

ÉNONCÉ OPÉRATIONNEL 16.2

RENFORCER LA RELATION PARTENARIALE.

L'ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE POURSUIT LES ÉCHANGES AVEC LES ENTREPRISES ET LES AUTRES PARTENAIRES AFIN D'ENRICHIR SES LIENS PARTENARIAUX.

Si l'existence d'un bassin d'entreprises intéressées et aptes à participer au projet constitue un aspect essentiel aux activités d'alternance travail-études, la participation des partenaires à l'élaboration du projet dans ce sens représente un élément clé pour assurer la qualité de la formation et la durabilité du lien de collaboration.

Il importe donc, pour l'établissement d'enseignement, d'établir des contacts permanents avec les différents partenaires. Ces contacts peuvent prendre diverses formes, comme des rencontres ou des échanges écrits pour préciser les rôles et les responsabilités de l'entreprise, recueillir des commentaires sur l'instrumentation produite ou fournir des compléments ponctuels d'information.

ACTIVITÉ 17**LE SOUTIEN DES ACTEURS****ÉNONCÉ OPÉRATIONNEL 17.1****ORGANISER LA FORMATION DES ACTEURS SCOLAIRES.****L'ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE PRÉCISE LE CONTENU DES ACTIVITÉS DE FORMATION À L'INTENTION DU PERSONNEL DE L'ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT.**

La formation à offrir à l'étape de mise au point du projet d'alternance travail-études s'adresse au personnel de l'établissement d'enseignement directement impliqué dans les activités liées à ce projet, dont le personnel enseignant.

Cette formation peut s'adresser au personnel affecté à l'organisation et à l'encadrement des séquences en entreprise ainsi qu'au personnel enseignant. Elle sera adaptée à la formule d'organisation de l'alternance travail-études adoptée par l'établissement.

Elle pourra traiter, entre autres, des thèmes suivants :

- la planification des enseignements et l'intégration des apprentissages;
- les processus pédagogiques et organisationnels du projet d'alternance travail-études;
- les processus administratifs de ce projet;
- la mise au point de l'instrumentation pédagogique et organisationnelle.

ÉNONCÉ OPÉRATIONNEL 17.2**ORGANISER LA FORMATION DES ACTEURS DE L'ENTREPRISE D'ACCUEIL.****L'ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE PRÉCISE LE CONTENU DE LA FORMATION À L'INTENTION DES ACTEURS DE L'ENTREPRISE.**

À cette étape de mise au point du projet d'alternance travail-études, une formation à l'intention des acteurs des entreprises, en particulier les superviseurs, peut être proposée à ceux et celles qui décident de s'engager dans un projet d'alternance travail-études et d'accueillir des élèves.